

Courts dans la Vallée

Rencontre Internationale de Courts Métrages
en Vallée Orb Jaur 25/26/27 Novembre 2011

Fiche d'inscription

Date limite 30 Septembre 2011

A nous retourner avec le règlement du concours signé et le CD du film
à AFDA Ancienne coop 34 390 Prémian

Écrire très lisiblement merci

Titre du film _____

Durée du film _____

Année de réalisation _____

Genre :

Documentaire? Fiction ? Film d'animation ? Autre (précisez)

Réalisation

Nom _____

Prénom _____ Age _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____ Pays _____

Tel _____ Fax _____

Email _____ Site _____

Équipe technique

Musique et sons :

Musique originale ? oui ? non

Compositeur :

Interprète :

Résumé du film / Synopsis :

Note d'intention : (très important car elle servira à la sélection mais aussi à la
présentation du film au public. Forme libre, 2 minutes maxi . Sur papier libre si pas
assez de place)

REGLEMENT
"COURTS DANS LA VALLEE"
25/26/27 Novembre 2011

Article 1

Courts dans la vallée est une rencontre- concours de courts-métrages ouverte à toute personne, , sans aucune condition d'âge.

Article 2

Le genre du court-métrage est libre, les films non francophones devront si possible être sous-titrés en français.

Article 3

La durée d'un court-métrage n'excèdera pas 15 minutes, générique compris.

Article 4

Une personne peut présenter plusieurs courts-métrages mais chaque réalisation devra faire l'objet d'une fiche d'inscription.

Article 5

L'inscription au festival est gratuite.

Article 6

Tous les frais concernant l'envoi des courts-métrages sont à la charge des participants.

Article 7

Quel que soit le support original, les courts-métrages devront nous parvenir sur support CD ou DVD uniquement, avant le 15/10/2011 à l'adresse suivante :

AFDA

Courts dans la Vallée
Ancienne Coopérative
34390 PREMIAN

Article 8

Les supports des courts-métrages seront conservés dans les archives du festival. Cependant, ils pourront être récupérés sur place, après la manifestation, sur demande.

Article 9

Un comité de présélection sera désigné par les organisateurs.

Article 10

Les membres du Comité de présélection prendront une décision sur les critères suivants : réalisation, scénario, image et son. Les délibérations du Comité sont confidentielles et non sujettes à réclamations.

Article 11

L'œuvre doit être accompagnée : de la fiche d'inscription, et du règlement signé, disponible sur notre site: www.courtsdanslavallee.com ou sur demande par email.

Article 12

Tout réalisateur ayant proposé un ou plusieurs courts-métrages sera informé par email des décisions du Comité de présélection.

Article 13

Le Comité d'organisation décline toute responsabilité quant aux vols, à la perte ou la destruction des supports. Il appartient donc aux intéressés de souscrire une assurance individuelle s'ils la jugent utile.

Article 14

Le réalisateur autorise gratuitement la représentation publique de son œuvre pour les seuls besoins de *Courts dans la Vallée* .

Article 15

L'auteur réalisateur garantit que son œuvre est originale et qu'il détient les droits y afférents. L'auteur réalisateur garantit que son œuvre ne contient rien qui puisse tomber sous le coup des lois et en particulier les dispositions relatives à la contrefaçon (images et musiques : musiques originales libres de droits ou droits acquis sous licence, autorisations préalables pour les musiques ou les images incorporées à l'œuvre. *Courts dans la Vallée* ne prend aucune responsabilité concernant la déclaration des extraits musicaux à la SACEM.

Article 16

Le Grand Prix du Jury est fixé à 1000 €. Un palmarès sera établi: Prix du Public - Meilleur film d'animation - Meilleur fiction - Meilleur reportage - .

Article 17

L'inscription entraîne le respect du règlement. Ne seront prises en considération que les fiches d'inscription dûment remplies (note d'intention explicite par exemple) et signées tout CD ou DVD illisible sera rejeté. Tout manquement au règlement entraînera l'élimination du court métrage à tout moment de la rencontre. L'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation, dans cette éventualité les participants en seraient informés par email.

- J'ai bien pris connaissance du règlement et je l'accepte.

Nom :

Prénom :

Date et Signature